

# RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND, FÉVRIER, PILLON  
MM. DOUBLET, HEUTTE, LHEUREUX.

Absents excusés: M. BARILLEC (pouvoir à Mme DUHAMEL), M. BIHEL (pouvoir à M. DOUBLET),  
M. MERIOTTE (pouvoir à M. TIHY).

## **I. TITULARISATION DE MADAME NOELLE DEBUIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, Madame Noëlle DEBUIS est adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, que sa manière de servir a été satisfaisante pendant cette période de stage et qu'elle sera donc titularisée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

## **II. TRAVAUX COMMUNAUX**

### **• PARKING DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val de Risle a établi une convention pour la mise en place d'une contribution financière de la Commune destinée au co-financement des travaux de la place de la Mairie.

Le montant de cette contribution financière est de 4 509.90 € correspondant à 30 % du montant des travaux.

Cette somme ayant été prévue au budget 2016, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette Convention.

### **• ACCÈS HANDICAPÉS DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la législation oblige l'installation d'un garde-corps sur la nouvelle rampe d'accès handicapés de la Mairie.

Plusieurs devis ont été demandés et celui de la Société METALLERIE LAMOTTE a été retenu pour la fabrication de ce garde-corps.

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

- **DOTATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu :

- 7 764 € du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes, et
- 24 996 € du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

- **TENTE DE RÉCEPTION**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de Glos-sur-Risle a fait l'acquisition d'une tente de réception pour leurs manifestations.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de racheter la tente de réception au Comité des Fêtes, de gérer le montage et le démontage de celle-ci lorsque les associations communales organiseront des manifestations et de la louer aux habitants de la commune qui le souhaitent lorsqu'ils réserveront la Salle des Fêtes (pour les vins d'honneur par exemple).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de racheter la tente de réception du Comité des Fêtes et demande que les locations de cette dernière soient exclusivement réservées aux habitants de la Commune.

- **REPAS DES ANCIENS**

Comme tous les ans, le Repas de Anciens aura lieu le dernier samedi de novembre. Une invitation sera adressée prochainement, aux personnes concernées.